

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 août 2017 à 20 h 00

L'an deux mille dix sept, le trente et un août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Christian PECQUEUX, Maire, à la suite de la convocation du 23 août 2017, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Président : Monsieur Christian PECQUEUX, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 23

14 présents : Christian PECQUEUX, Maire, Brigitte ROLAND, 1^{ère} adjointe, William LEMAIRE, 2^{ème} adjoint, Marie-Thérèse DESICY, 3^{ème} adjointe, Yvette JONET, Jean-Denis GOURDIN, Fabienne DUBUS, Marie-Thérèse LLOBEL, Marie-France CAVALIN, Josiane LEGRAND, Thierry FOREST, Aurélie MAZURET, Didier MARÉCHALLE, Jean-Marie MONIAUX.

4 procurations : Daniel RÉMY à Christian PECQUEUX
Jean-Marc DESSE à Jean-Denis GOURDIN
Nicole GOURMEZ à Jean-Marie MONIAUX
Dominique GOMANNE à Didier MARÉCHALLE

5 Absents : Christelle LESNE, Fabien MARQUAND, Christian MARARA, Fabrice BILLARD, Christophe LEBRUN.

Secrétaire de séance : Madame Fabienne DUBUS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 2 objets à l'ordre du jour :

8) Avenant – Lot 06 « électricité » du marché « Réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexe mairie ».

9) Contrats aidés

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 objets à l'ordre du jour.

1) Mise aux voix de la séance du 30 juin 2017

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.

Il est adopté par 14 OUI et 4 NON.

2) Rapport annuel d'activité sur l'assainissement – Année 2016

Le rapport annuel du délégataire du Service de l'assainissement pour l'année 2016 fait apparaître :

- 3 postes de refoulement
- 152,26 ml de réseau curé
- 888,2 mm de pluie
- 170 158 m³ d'eau traitée
- 27,32 TMS de boues évacuées

L'essentiel de l'année

Suite aux fortes précipitations du 23 juin, un curage a été réalisé rue Gambetta, rue du Calvaire et rue de la Victoire.

Un nouveau poste de relèvement situé rue des frères Desjardin a intégré le patrimoine de la ville de Busigny.

Les lits plantés de roseaux (rhizofiltres) ont 2 rôles :

- assurer la séparation entre l'eau traitée et la biomasse produite venant du lit bactérien,
- stocker et stabiliser les boues produites.

L'année 2016 a fait l'objet d'un premier destockage et d'une première valorisation des boues. Cette opération a été réalisée au printemps pour permettre une repousse rapide des rhizomes.

Le remplacement de la pompe d'alimentation n° 2 du filtre bactérien a été effectué au cours de l'exercice .

Pour la STEP de Busigny-centre, le fonctionnement du débitmètre situé en sortie du silo de stockage des boues présentait des dysfonctionnements. Afin de garantir une mesure précise des volumes évacués en agriculture, le remplacement de l'équipement a été réalisé.

Afin de fiabiliser le fonctionnement du prétraitement, le compresseur du dessableur a été remplacé. Suite à l'épisode pluvieux du 23 juin, la station a été inondée par Le riot de la ville Le débitmètre de sortie étant hors service, le débitmètre d'entrée a été pris en compte dans le cadre de l'autosurveillance. Le remplacement du débitmètre de sortie a été réalisé.

Monsieur le Maire sollicite son approbation.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel du délégataire du Service de l'assainissement pour l'année 2016.

3) Recrutement d'agents contractuels (activités périscolaires)

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le nombre d'enfants accueillis aux activités périscolaires et à la garderie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Le recrutement de 4 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018 inclus à raison de 6h00 hebdomadaires chacun.

Le recrutement d'1 agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018 inclus à raison de 10h00 hebdomadaires.

Le recrutement de 2 agents contractuels dans le grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période allant du 04 septembre 2017 au 06 juillet 2018 inclus à raison de 12h00 hebdomadaires.

La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 347 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2017.

4) Convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier pour la Cité des Cheminots.

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais met en œuvre son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015 - 2019.

A ce titre une convention-cadre est établie entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis. Elle définit la mise en œuvre de l'intervention foncière et technique de l'EPF en référence aux documents d'orientations stratégiques de la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis.

Les opérations mentionnées dans la convention-cadre s'inscrivent obligatoirement dans l'un des trois axes thématiques ou l'un des deux fonds spécifiques inscrits au Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019 de l'EPF à savoir :

- Axe 1 - le foncier de l'habitat et du logement social,
- Axe 2 - le foncier et l'immobilier industriel et de services, les grands projets régionaux
- Axe 3 - le foncier de la biodiversité et des risques,
- le fonds pour la constitution du gisement du renouvellement urbain,
- le fonds d'interventions exceptionnelles sur l'immobilier d'entreprise.

Parmi les opérations proposées par la Communauté de communes du Caudrésis et du Catésis figure, par voie d'avenant, l'opération « Busigny – Cité des cheminots ».

Afin d'assurer sa mise en œuvre, une convention opérationnelle « Busigny – Cité des cheminots » doit être passée entre l'EPF et la commune de Busigny arrêtant les conditions de réalisation de l'opération : négociation, acquisition et portage foncier par l'EPF, gestion de biens par l'EPF et/ou la commune, réalisation des travaux de démolition, et éventuellement de finalisation, participation financière de la commune

aux travaux de finalisation, cession des biens acquis par l'EPF à la commune ou à un tiers désigné par la commune.

Après délibération et à 4 CONTRE et 14 POUR, le Conseil Municipal :

- sollicite l'Établissement Public Foncier Nord – Pas de Calais pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition des biens concernés par l'opération selon les modalités définies dans la convention opérationnelle notamment quant aux termes de la rétrocession des biens à la commune ;
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention opérationnelle adhoc ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés ;

5) Acquisition des parcelles ZM 153 et 158

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'achat du terrain (parcelles ZM 153 et 158) au prix de 1 € symbolique et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches pour l'acquisition de ces parcelles et à signer l'acte d'achat qui sera établi chez un notaire.

6) Inventaire détaillé du patrimoine bâti et paysager de la commune de Busigny – Offre de service

Monsieur le Maire présente l'offre de service du 28 juillet 2017 établi par le Cabinet Divers Cités pour la rédaction de l'inventaire détaillé du patrimoine bâti et paysager de la Commune de Busigny pour la somme de 14 400,00 € TTC.

Les éléments de missions sont les suivants :

- Inventaire détaillé du patrimoine bâti dont reportage photographique et analyse
- Production d'une fiche par élément de patrimoine architectural, urbain ou paysager. Forfait 25 unités (Coût à l'unité supplémentaire : 350 € HT).

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal confient la mission d'études concernant l'inventaire détaillé du patrimoine bâti et paysager de la Commune de Busigny au Cabinet Divers Cités.

7) Cession de terrain à bâtir – parcelle cadastrée A 1051 pour 19a 29ca

Monsieur le Maire rappelle que le 30 janvier 2012 la Commune avait décidé par délibération de se porter acquéreur de la parcelle A 1051 de 19a 29ca pour 39 000 € afin d'être propriétaire d'un accès à la station rhyzopur.

Monsieur le Maire informe avoir envoyé un courrier en date du 3 août 2017 au propriétaire afin de revoir le prix à la baisse, courrier sans réponse à ce jour.

Cette question est remise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

8) Avenant – Lot 06 « électricité » du marché « Réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexe mairie ».

Monsieur le Maire énonce au Conseil Municipal qu'il convient de faire un avenant au marché « réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexe Mairie » pour le lot 06 « électricité ». Ces travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité (alarme anti intrusion).

Cet avenant de 4 459,66 € HT se décompose ainsi :

Appareils d'éclairage	+ 2 045,26 € HT
Alarme anti-intrusion	+ 2 414,40 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions et 14 POUR,

Accepte l'avenant de 4 459,66 € HT sur le lot 06 «électricité » du marché « réhabilitation et extension de l'ancien PMU en cabinets médicaux et annexe Mairie ».

9) Contrats aidés

A la demande du comptable public, il y a lieu de régulariser l'emploi des contrats aidés par voie de délibération.

Monsieur le Maire expose que la commune emploie actuellement 20 Contrats aidés de 20h00 semaine.

Pour une bonne administration des affaires communales, une délégation générale doit être accordée à Monsieur le Maire afin de gérer les contrats aidés (renouvellement, cessation, recrutement, convention de financement, convention de partenariat, convention de formation, etc...) dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des postes créés et octroie à l'exécutif

de la Commune une délégation générale pour la gestion des contrats aidés (renouvellement, cessation, recrutement, convention de financement, convention de partenariat, convention de formation, etc...) dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée par le Conseil Municipal.

Informations :

Monsieur le Maire informe :

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau Potable 2016 (RPQS) est en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau. Il sera mis à l'approbation lors de la prochaine réunion de Conseil Municipal.
- De l'inauguration de l'extension du LALP de Busigny ce samedi 9 septembre 2017 à 11h00.
- Des remerciements de l'Association pour la Restauration de l'Église Saint Médard de Busigny, de l'Institut pour la recherche sur le cancer de Lille et du secours catholique pour les subventions attribuées.
- Des remerciements du Vélo club de Roubaix et de la fondation Roparun pour la collaboration que la commune de Busigny leur a apportée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.